

VERY BAD TOURNOI 5

Samedi 11 et Dimanche 11 juillet 2026

Salle des sports Marcel Schmitt 08200 SEDAN

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses non compétiteurs (NC) ou classés de P12 à N3, à partir de la catégorie Minime, licenciés à la FFBAD. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs provenant de toutes les ligues.

Article 2 Tous les participants devront être en possession de leur licence, ou licence provisoire, à jour. Si un joueur n'est pas en mesure de la présenter, il ne sera pas autorisé à participer à la compétition. Les participants à la compétition devront respecter le protocole sanitaire en vigueur.

Article 3 Le présent tournoi est déclaré sous le numéro : 2505683

Article 4 Les tableaux proposés sont DD, DH, DMX. Les doubles auront lieu le samedi 11 juillet 2026 à partir de 8h, les mixtes le dimanche 12 juillet à partir de 8h.

Les participants sont autorisés à s'inscrire dans deux tableaux.

Il est impératif que les joueurs soient présents dans la salle, jusqu'à l'affichage des tableaux de sorties de poule.

Aucune série préalable n'est déterminée. Pour chaque série les joueurs seront répartis en fonction de leur CCPH dans les différentes séries par le comité d'organisation, afin que chaque série soit la plus homogène possible.

Article 5 Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en fonction du nombre de participants déjà engagés.

Les inscriptions seront ouvertes le 10 avril à 8h00 et la date limite est fixée au mercredi 01 juillet 2026 minuit.

Les inscriptions se feront uniquement via badnet. Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et le paiement des droits d'inscriptions se fera en même temps, uniquement sur badnet.

Le montant des inscriptions est de 17 euros pour un tableau et de 20 euros pour deux tableaux.

Les joueurs sans partenaire pourront s'inscrire « au choix », l'organisateur se chargeant de leur trouver un ou une partenaire dans la mesure du possible.

Article 6 Les séries seront organisées en poule avec 2 sortants par poule, dans la mesure du possible. Le Comité Organisateur se réserve le droit de regrouper certaines catégories en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau, en accord avec le Juge Arbitre et dans l'intérêt du tournoi.

Le Comité Organisateur se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs dans certaines catégories pour le bon déroulement du tournoi. La date de réception des inscriptions sera alors prise en compte.

Article 7 La constitution des tableaux se fera en fonction du nombre de demandes d'inscription, du classement des joueurs et suivant le CPPH en date du 04 juillet 2026. Le tirage au sort se déroulera le 04 juillet 2026.

Article 8 Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge Arbitre. Ses décisions seront sans appel. Le Juge Arbitre sera Mme Lenoble Cindy. Le Juge Arbitre Adjoint sera Mme Birck Elodie.

Le GEO en charge de la compétition sera Melle ROUYER Emilie. Le Geo pourra être contacté pour tout renseignement au 06.26.10.87.09 et via l'adresse mail suivante : emilie_rouyer@hotmail.fr

Article 9 Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquette(s), boisson, serviette...). Une tenue vestimentaire de badminton correcte sera exigée, selon les termes des règles de la FFBAD. Toute dérogation ne pourra être accordée par le Juge Arbitre au joueur qu'à l'examen d'un justificatif.

Article 10 Les règles du jeu sont celles édictées par la FFBAD.

Si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis une fois. Si le volant touche les structures pendant le jeu, il sera compté faute.

Article 11 Les volants seront à la charge des joueurs et devront être homologués FFBAD. En cas de litige, le volant officiel du tournoi sera : RSL GRADE 3 77. Ils seront en vente dans la salle et seront à la charge des participants.

Les volants seront fournis par le comité d'organisation pour toutes les finales.

Article 12 L'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle, sauf initiative exceptionnelle de l'organisateur en accord avec le Juge Arbitre suite à un imprévu. Les matchs pourront être appelés avec 45 minutes d'avance sur l'horaire prévu. Une zone de préparation accueillera les joueurs des matchs immédiatement à suivre. Tous les joueurs appelés à cette étape devront s'y présenter sous peine de disqualification.

Les joueurs disposeront de 3 minutes après leur appel pour se présenter sur le terrain, s'échauffer, tester les volants et débiter le match. En cas de retard constaté après son appel sur le terrain, le joueur pourra être déclaré WO selon la décision du Juge Arbitre et sanctionné par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Le temps de repos minimum entre deux matchs est fixé à 20 minutes.

Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition doit obligatoirement en référer au Juge Arbitre et à lui seul.

Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée. (Prévenir le JA, le JA Adjoint ou l'organisateur en cas de retard).

Article 13 Dans la mesure du possible, les tableaux se dérouleront en poule avec 2 sortants par poule, puis en élimination directe pour toutes les séries ; ou en poule unique.

Tous les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.

Les matchs seront auto-arbitrés.

Article 14 En cas de forfait non justifié d'un joueur après la date de constitution des tableaux ou d'un désistement volontaire, les droits d'inscription restent acquis à la Very Bad Team Sedan.

Tout joueur engagé qui ne se présente pas à une journée est déclaré WO. Il doit le cas échéant adresser un justificatif de son absence à la ligue du Grand-Est sous 5 jours (13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine).

Article 15 Il est strictement interdit de fumer dans la salle, de même qu'il est interdit de boire et d'y manger sauf aux endroits aménagés à cet effet (espace buvette). Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Article 16 Les joueurs mineurs doivent être encadrés par un adulte référent (issu du club d'appartenance ou lien familial)

Article 17 Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Tout joueur forfait entre le tirage au sort et le jour de la compétition doit prévenir le Comité d'Organisation au plus tôt et devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la commission régionale arbitrage : tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition doit prévenir le Juge Arbitre.

Article 18 En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi avec priorité à ceux qui figurent sur la liste d'attente. Ces remplacements respectent le règlement général des Compétitions.

Article 19 Contestations : seul le responsable du club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du JA. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Article 20 Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges-arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets.
Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur ou équipes.

Article 21 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Article 22 Tout joueur qui s'inscrit au tournoi autorise de fait les organisateurs à prendre et utiliser des images, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, diffusés en France pour la durée la plus longue, prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Le Comité d'Organisation